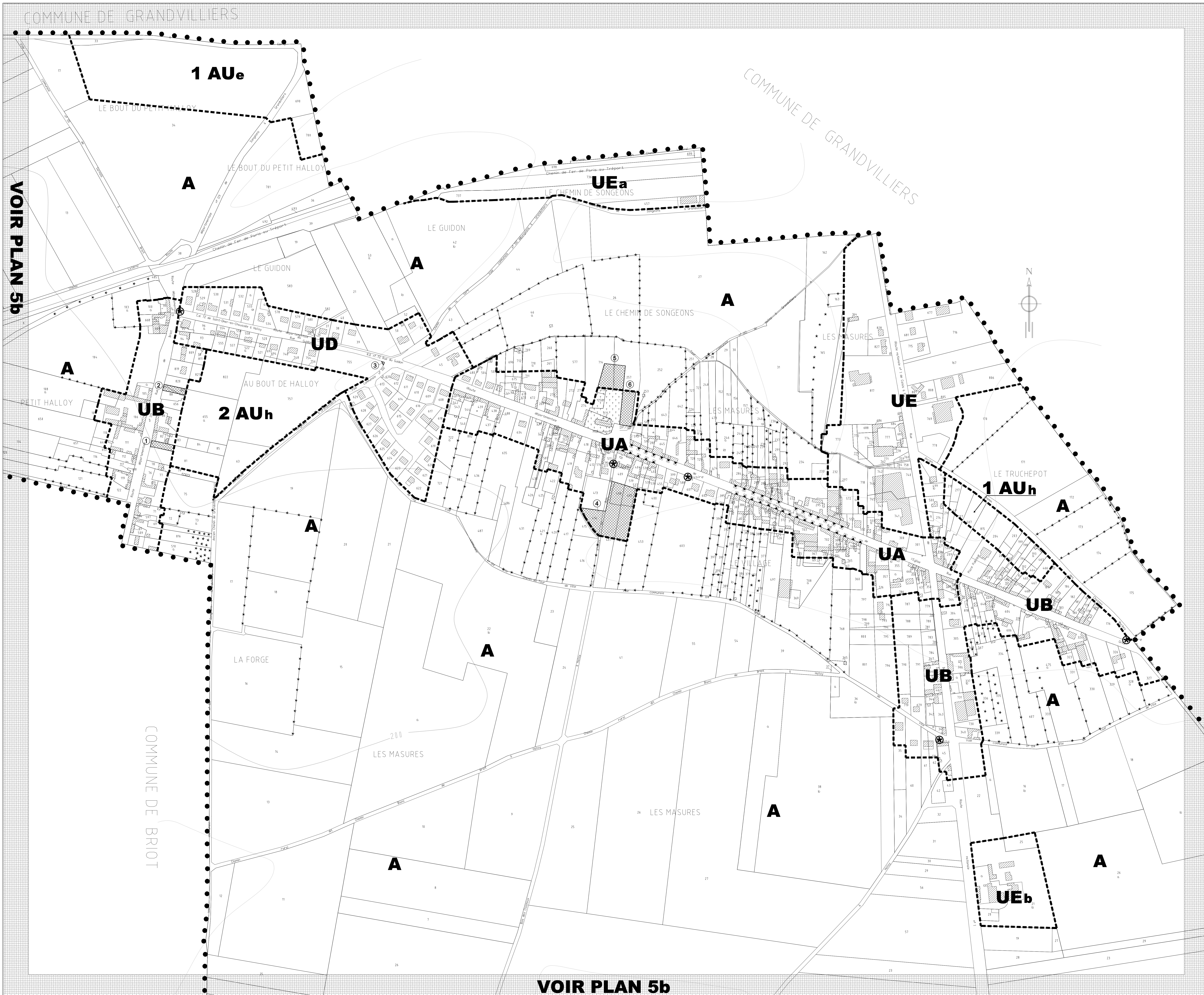




LEGENDE

●●●● Limite communale
- - - - Limite de zone
~ ~ ~ ~ Courbe de niveau
① Emplacement réservé au titre de l'article L.123-1-5(8°) du Code de l'Urbanisme (voir plans de détail n°5d)
★★★★ Haies et bosquets à protéger au titre de l'article L.123-1-5(7°) du Code de l'Urbanisme
⊕ Elément de petit patrimoine à protéger au titre de l'article L.123-1-5(7°) du Code de l'Urbanisme
▲▲▲ Dispositions architecturales particulières
UA Zone urbaine correspondant au coeur ancien
UB Zone urbaine mixte
UD Zone urbaine à dominante pavillonnaire
UE Zone urbaine d'activités économiques
UEa Secteur où est implanté un silo
UEb Secteur urbain d'activité économique où se situe un élevage
1 AUh Zone d'urbanisation future à vocation principale d'habitat, urbanisable de suite
2 AUh Zone d'urbanisation future à vocation principale d'habitat ; des principes sont présentés dans les orientations d'aménagement (voir document n°4)
1 AUe Zone d'urbanisation future à vocation d'activités, urbanisable de suite
A Zone agricole

URBA-SERVICES 83, rue de Tilloy - BP 401 - 80004 BEAUVAIS CEDEX
CABINET DE CONSEILS EN URBANISME Téléphone : 03.44.45.17.57
Fax : 03.44.45.04.25

Commune d'

HALLOY

PLAN LOCAL
D' URBANISME

APPROBATION
Vu pour être annexé à la
délibération en date du :
21 MAI 2013

5c

REGLEMENT GRAPHIQUE
PLAN DE DECOUPAGE EN ZONES "Village"

Echelle : 1/2000e